

**Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton de Paulhaguet
Commune de Saint Georges d'Aurac**

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2014

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le samedi 22 novembre 2014 à 8 h 30 sous la présidence de son Maire, Alain GARNIER

Conseillers présents : Madame Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Jean-Louis DO CARMO, Jean-Claude TALLOBRE
Jean-Claude VERGNE présent jusqu'au point n°14 inclus

Absentes excusées : Mesdames Valérie BOURRE, Stéphanie CROUZET, Virginie GAILLARD, Claudine PASTRE

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- demande de subvention de l'association Saint Georges 2015
- contrat de maintenance des cloches
- horaires de travail du personnel
- travaux de l'église : collatéral nord

Le conseil accepte à l'unanimité d'étudier ces différents points.

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2014 : aucune remarque n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité
- Demande de la commune de Desges d'adhérer au Syndicat de gestion des Eaux du Brivadois (SGEB), acceptée à l'unanimité
- Adoption du règlement du service public de l'eau potable élaboré par le syndicat de gestion des eaux du brivadois à l'unanimité
- Demande de subvention de l'ADEP Paulhaguet pour l'année 2015. Le conseil municipal fixe le montant à 50 euros.
- 2 enfants de la commune de Saint Georges d'Aurac étant inscrits à Mélodica, le conseil, à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention de 40 euros par enfant.
- Afin d'acheter les cadeaux de Noël des enfants de l'école de Saint Georges, il est demandé une subvention exceptionnelle. Le Conseil en fixe à l'unanimité, le montant à 160 euros par classe, soit, 320 euros pour les deux classes

- Une personne de la commune étant inscrite à l'institut Marie Rivier, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 euros à cet organisme.
- Dans sa réunion du 5 août 2014, le conseil municipal avait indiqué son souhait d'acquérir la parcelle B450. Les propriétaires sont d'accord pour la céder. Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle et précise que la vente sera établie sous la forme d'un acte administratif.
- Le conseil municipal étudie la possibilité d'acquérir les parcelles C 388 pour 1 ha 57 a 52 ca (la Buge) et C 389 pour 28 a 96 ca (la Buge) ce qui permettrait de créer une zone artisanale le long de la RN 102.
- Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une aide financière pour la participation des enfants au voyage scolaire en Angleterre du 27 mars au 13 avril. Le montant est fixé à 70 euros par enfant sur la base de 10 euros par jour et par enfant
- Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter un don de 28 770.30 euros de la fondation du patrimoine pour les travaux de la 1ere tranche de l'église.
- Suite à des entretiens le conseil municipal a recrutée Madame Bonnal Nelly pour assurer le recensement de la population.
- Des questions financières ont été abordées se rapportant à des décisions modificatives des budgets communaux.
- Le conseil municipal après avoir étudié les devis concernant les travaux de réfection du chemin qui longe la Station d'épuration du Suc-Azinières, décide de faire les travaux.
- Concernant les rythmes scolaires : le fonds d'amorçage perçu par la commune de Saint Georges d'Aurac est de 50 euros par enfant soit 38 élèves x 50 = 19 000 euros. Cette somme sera reversée à la communauté de communes de Paulhaguet qui gère les activités périscolaires. Décision prise à l'unanimité
- L'académie de Clermont met actuellement en place un programme « un fruit pour la récré » ; celui-ci est financé à 76 % ; il est soumis à conditions. Le conseil municipal va étudier ce dossier.
- La société HIMS propose un contrat de maintenance pour les cloches qui s'élève à 210 euros hors taxes par an : adopté à l'unanimité

La séance est levée à 13 heures 10.